

CONSUMMATION

Inflation : les Français prévoient de se serrer la ceinture

Selon une étude Cofidis-CSA Research, 64 % des Français estiment que la guerre en Ukraine et la situation internationale ont eu des conséquences sur leurs finances personnelles. Résultat, huit Français sur dix prévoient de se restreindre sur leurs dépenses essentielles.

L'inflation galopante, évaluée à 4,8 % sur un an en avril (lire ci-contre), pèse sur le portefeuille des Français. Selon une étude Cofidis-CSA Research, ceux-ci estiment qu'ils leur manquent en moyenne 490 euros pour vivre « convenablement », soit 23 euros de plus que lors du précédent baromètre, publié en septembre. C'est une somme qui est considérable, dans la moyenne haute de celles qu'on observe depuis qu'on réalise ce type d'études », commente Julie Gaillot, directrice du Pôle Society de CSA Research.



Les mesures du gouvernement en matière de pouvoir d'achat [bouclier tarifaire, remise de 18 centimes sur le litre d'essence], sont perçues comme largement insuffisantes. Photo: Ebra/Julio PELAEZ

Une hausse des prix inégalée depuis 1985

L'inflation a atteint 4,8 % sur un an en avril, après 4,5 % en mars, a indiqué ce vendredi l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), confirmant sa première estimation publiée fin avril. Ce niveau est inégalé depuis novembre 1985 et s'explique par la forte hausse des prix de quasiment toutes les catégories de produits, énergie en tête (+26,5 %). Mécaniquement, cette hausse grignote le pouvoir d'achat des Français, dont les salaires ne sont pas indexés sur cette augmen-

tation, à part le Smic. L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés du privé progresse ainsi de 2,3 % sur un an, soit deux fois moins vite que l'inflation, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). De la même manière, les pensions retraitées n'ont été revalorisées qu'à 1,1 % au 1^{er} janvier 2022. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a toutefois promis que les retraites seraient indexées sur l'inflation en juillet prochain.

Moins de chauffage et l'alimentation

La flambée des prix de l'alimentaire, des carburants, et des matières premières aurait érodé le pouvoir d'achat de 64 % des Français, selon eux. Un sentiment renforcé chez les plus modestes, partagé par 78 % des familles monoparentales, 76 % des 25-34 ans et 72 % des ouvriers. « Les postes de dépenses sur lesquelles les Français vont prioritairement se restreindre sont les dépenses non-essentielles », analyse Julie Gaillot. Plus d'un Français sur deux (55 %) envisage ainsi de réduire ses sorties dans les prochains mois selon l'étude. 45 % renoncera à éteindre leur garde-robe, 41 % limiteront leurs voyages et 29 % feront une croix – ou reporteront – leurs projets « tels que les vacances, les travaux ou encore l'achat d'une nouvelle voiture », précise l'enquête. Toutefois, 81 % des Français considèrent qu'ils devront également se restreindre sur leurs dé-

penses essentielles : 25 % prévoient de se priver sur le chauffage, 23 % envisagent de réduire leur budget alimentation et 20 % surveilleront davantage leur consommation d'électricité. « Aujourd'hui, les mesures du gouvernement en matière de pouvoir d'achat [bouclier tarifaire, remise de 18 centimes sur le litre d'essence], sont perçues comme largement insuffisantes pour les Français », juge Julie Gaillot. Selon elle, « quand on leur demande de citer une mesure du gouvernement, on nous parle essentiellement de la suppression

de la taxe d'habitation ».

Le ressenti en décalage avec les chiffres

Cette étude s'intéresse au ressenti des interrogés et non à une réalité statistique : « la question du pouvoir d'achat est parfois assez déconnectée de sa réalité, parce qu'on est sur un sentiment, sur des perceptions », précise Julie Gaillot. « Depuis 2012, il y a eu des périodes de hausse du pouvoir d'achat qu'on ne retrouvait absolument pas dans les perceptions des Français. » Julie Gaillot identifie deux rai-

sons pour expliquer ce décalage : d'abord, « une hausse de 0,2 point de pouvoir d'achat a un impact quasi nul » et demeure imperceptible. Surtout, « le pouvoir d'achat est un sujet éminemment politique, politisé, parfois instrumentalisé », souligne-t-elle. « Il y a une sorte de réflexe pavlovien qui fait qu'on assimile le pouvoir d'achat à la baisse. C'est un réflexe profondément ancré, une croyance, et quoi que fasse le gouvernement pour les persuader du contraire. Il y a un parallèle à faire avec l'insécurité. »

Lucas JACQUE

L'ÉDITO

Laurent Bodin



Aucune paix n'est possible sans bonne volonté

En Israël comme dans les territoires palestiniens occupés, les gouvernements passent et rien ne change. Les images des forces israéliennes de sécurité chargeant, mâtreaques en avant, le cortège funéraire accompagnant le corps de la journaliste Shireen Abu Akleh vers sa dernière demeure sont affligantes. Et désespérantes. Elles témoignent de l'entêtement de Tel-Aviv à poursuivre dans la voie mortifère de la guerre. Le principal tort des participants à ce défilé était d'arborer le drapeau palestinien. Alors qu'il s'agissait d'honorer l'une des leurs, chrétienne, tuée non pas en menant la guerre ou en préparant une action terroriste mais parce qu'elle était journaliste. La vérité ne sera jamais formellement établie sur les responsabilités dans la mort de Shireen Abu Akleh.

Israël a le droit de vivre en sécurité, donc de se protéger, voire de se défendre quand il s'agit de tirs de roquettes. La voie du conflit armé, entretenue sciemment à travers des provocations, est une impasse. Le faucon Netanyahu parti, l'arrivée d'une nouvelle coalition à la tête du pays avait pu entretenir l'espoir d'un retour à de meilleures intentions, à défaut d'une nouvelle marche sur le chemin de la paix. Il n'en est rien. La paix ne se décrète pas, elle se recherche. Elle implique une bonne volonté. L'intention conditionne le résultat. Pour faire la paix, il faut être deux. Or, il n'y a de volonté d'apaisement ni du côté du gouvernement israélien, ni du côté du Hamas et de l'Autorité palestinienne. Là est le drame. Les deux parties entretiennent un conflit armé dont elles ont fait une arme électorale. Il y a près de 30 ans, la franchise poignée de main entre le Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, et le président de l'OLP, Yasser Arafat, avait fait naître l'espoir d'une paix possible. Depuis, les États-Unis ont choisi leur camp, cessant d'assumer un rôle de conciliateur. Avec l'abandon du projet de coexistence de deux États souverains dont Jérusalem aurait été la capitale commune, l'espoir d'une chance donnée à la paix au Proche-Orient s'est envolé.



Lucas JACQUE

QUESTIONS À

Mathieu PLANE Directeur adjoint de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

« Le reste du choc, ce sont les ménages qui l'encassent »

L'inflation reste tirée par les prix de l'énergie.

Quelle est part de la guerre en Ukraine ? On ne peut pas donner une part précise, mais sur les 4,8 % d'inflation, la moitié est liée à la hausse des prix de l'énergie, qui représente « seulement » à peu près 9 % de notre consommation. Donc le choc inflationniste est tiré principalement par le choc sur l'énergie, avec une transmission limitée au reste de l'économie.



Photo DR

La hausse des tarifs de l'énergie était pourtant déjà d'actualité fin 2021.

Où, elle était initialement liée à la reprise mondiale post-Covid, avec une demande très forte. Mais ce choc devait être transitoire. Là où les choses ont changé, ça a été avec la stratégie zéro-Covid de la Chine puis avec la guerre en Ukraine. Les problèmes d'approvisionnement ont été beaucoup plus durables que prévu en raison du confinement de zones industrielles chinoises : cela limite l'offre et entretient l'inflation. Et avec la guerre en Ukraine, le choc sur l'énergie n'est pas resté transitoire car la Russie est l'un des plus gros producteurs d'hydrocarbures au monde.

Qui va encasser ce choc ?

L'État en compense une partie avec la baisse de 18 centimes sur le prix de l'essence... Ça permet d'avoir moins d'inflation que dans les autres pays puisque la France a l'une des inflations les plus basses d'Europe. Mais le reste du choc, ce sont les entreprises ou les ménages qui l'encassent. Et aujourd'hui, ce sont plutôt les ménages parce que les salaires n'augmentent pas aussi vite que l'inflation. Les entreprises pourraient faire le choix d'augmenter les salaires mais dans ce cas, elles auraient deux solutions : soit elles font moins de profits, soit elles répercutent ces pertes dans leurs prix. Et là, avec ces effets de second tour, on a une spirale inflationniste.

Propos recueillis par Lucas JACQUE

Tarif du gaz : une association conseille de ne pas écouter l'État

L'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV) recommande de rester au tarif réglementé du gaz. Un avis qui mentionne clairement d'un courrier que l'État doit envoyer à 2,8 millions de foyers français, à partir de la semaine prochaine.



Près de trois millions de foyers français bénéficiant encore du tarif réglementé du gaz vont recevoir un courrier de l'État les incitant à résilier leur contrat et à passer aux offres de marché. Cela devient obligatoire à compter de juillet 2023. Photo Sipa/A. CHAMUSSY

N'écoutez pas les conseils de l'État ! C'est le message de l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV). Dès la page d'accueil de son site internet, la CLCV estime qu'« inciter les consommateurs à quitter les tarifs réglementés du gaz est une bien mauvaise idée de l'État... »

Les services des ministères de l'Économie et de la Transition écologique doivent envoyer, à partir de lundi, aux personnes concernées par ces tarifs (soit environ 2,8 millions de foyers en France) un courrier les incitant à résilier leur contrat et à passer aux offres de marché. Fin 2017, le Conseil d'État avait en effet jugé que les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz étaient contraires au droit commu-

nautaire européen et que la France devait entrer de plain-pied dans les offres de marché énergétiques.

« Une communication malvenue »

Depuis novembre 2019 et la loi Énergie-climat, il n'est donc plus possible de souscrire à un TRV. Celles et ceux qui en bénéficient ont jusqu'au mois de juin 2023 pour en changer et s'abonner auprès d'un autre fournisseur de gaz. Ce que l'association de défense des

consommateurs reproche à cette missive de l'État n'est donc pas tant de faire appliquer la loi que d'avoir choisi un bien mauvais moment pour le faire. « Nous estimons que cette communication est très malvenue dans un contexte où les marchés de l'énergie sont pour le moins chahutés et où s'est installée une instabilité contractuelle très problématique sur les offres de marché », affirme la CLCV.

La guerre en Ukraine, les menaces de ne plus approvisionner l'Eu-

rope en hydrocarbures de plus en plus fortes de la part du Kremlin et pour finir les difficultés d'approvisionnements liées au fret maritime encore impactées par les conséquences de la crise du Covid-19 ne sont, en effet, pas propices à proposer aux consommateurs des prix de l'énergie stables et bons marchés. « Dans le chaos actuel de l'énergie, le tarif réglementé est le seul qui est assurément lié au bouclier tarifaire » et offre donc une compétitivité et une sécurité inégalable pour les mois à venir », reprend le communiqué de la CLCV.

L'association de défense des consommateurs en profite pour réclamer un « grand débat sur la fin programmée du TRV... [sans lui, l'association] ne comprend pas comment l'État peut faire pour maintenir le bouclier énergétique, comme le président réélu s'y est engagé, lors du débat d'entre deux tours... »

B.I. (avec AFP)

« Sans le bouclier tarifaire, les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité auraient augmenté de 44,5 % », selon la commission de régulation de l'Énergie.

TTA-GE1 04